

Jours d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
LE CANNET DES MAURES						
FLASSANS SUR ISSOLE						
PIGNANS						
PUGET-VILLE						

	Matin	Après-midi
Horaires d'ouverture	8h30 - 12h	13h30 - 17h

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

CŒURDUVAR

LETRIACOEUR.FR

Les déchets acceptés







































Les déchets facturab

Acceptés uniquement sur les déchèteries de Pignans, le Cannet et Puget-ville







60 €/tonne



105 €/tonne



25 €/tonne

Les déchets refusés

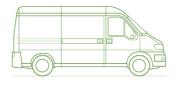






Conditions d'accès

- Pour bénéficier d'un badge, vous devez présenter au Pôle Préservation de l'Environnement les copies des pièces suivantes : Kbis, la carte grise du véhicule, une pièce d'identité, un RIB et une autorisation de prélèvement.
- Un seul badge sera délivré par entreprise.
- A chaque passage, vous devez présenter votre badge vert «déchèterie» et peser vos déchets facturables.
- L'accès aux déchèteries est illimité et payant pour les déchets facturables.











Depuis le 1er janvier 2018, les déchets du BTP ne sont plus acceptés en déchèterie.

En effet, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 (article D543-289) a instauré le principe suivant : « Tout distributeur de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels qui exploite une unité de distribution, dont la surface est supérieure ou égale à 400 mètres carrés et dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 1 million d'euros, organise la reprise des déchets issus des mêmes types de matériaux, produits et équipements de construction qu'il distribue ».

De ce fait, tous les professionnels du BTP doivent dorénavant s'orienter vers les négociants de matériaux ou vers des filières professionnelles pour la gestion de leurs déchets, localisables sur le site www.dechets-chantier.ffbatiment.fr.

Le règlement des déchèteries applicable au 01/01/2020 renforce cette interdiction en listant tous les professionnels du BTP concernés par cette interdiction (voir l'encadré ci-dessous) et notamment ceux pour lesquels des tolérances avaient été jusqu'alors accordées : les menuisiers, poseurs de menuiserie, storistes / électriciens/ plombiers/ installateurs de chauffage et climatisation ...

Liste des professionnels du BTP interdits en déchèterie

(Source: Fédération Française du Bâtiment - mise à jour depuis le 1er janvier 2020)

Constructeur/ Démolisseur/ Maçon/ Façadier/ Tailleur de pierre/ Monteur d'échafaudage/
Cordiste/ Couvreur/ Etancheur/ Menuisier, poseur de menuiserie, storiste / Miroitier/
Electricien/ Plombier/ Installateur de chauffage et climatisation/ Agenceur/ Carreleur/
Métallier Serrurier/ Peintre/ Plâtrier/ Solier moquettiste...

Comment y accéder ?

Déchèterie du Cannet des Maures

Route du Thoronet 83340 Le Cannet des Maures 04 94 73 21 30

Déchèterie de Pignans

ZA la Lauve - Migranon 83790 Pignans 04 94 57 27 14

Déchèterie de Flassans-sur-Issole

ZA les Peyrouas Route de Cabasse 83340 Flassans-sur-Issole 04 94 72 01 37

Déchèterie de Puget-ville

Chemin le Cade 83390 Puget-Ville 04 94 35 43 52



Bien triés, les déchets peuvent être mieux valorisés.

Communauté de Communes Cœur du Var Pôle préservation de l'environnement Lieu-dit Les Sigues 83590 Gonfaron 04.94.39.44.90 info-dechets@coeurduyar.com



